



Licenciement interrompu

Par **KTY29**, le **05/12/2021** à **14:40**

Je suis auxiliaire de vue à domicile en mandataire salariée de la personne pour qui je travaille). Mon employeur (particulier employeur) m'a envoyé une lettre de licenciement car son mari, dont je m'occupe, est placé en structure pour un mois (hébergement temporaire). Sans cette procédure., les interventions ayant été supprimées je n'aurais pas eu de salaire. Avec le préavis mes heures sont payées. Celle-ci prévoit d'interrompre la procédure de licenciement prochainement car finalement son mari doit rentrer à la maison. Quels sont ses devoirs vis-à-vis de moi, quels sont mes droits ?

Par **Marck.ESP**, le **05/12/2021** à **14:46**

BONJOUR
Merci de respecter les CGU...

Si vous préférez quitter l'emploi, vous avez en main une lettre de licenciement.
Le reste est une question d'entente cordiale.